Votation du 4 mars : l'Alliance de sociétés féminines suisses recommande l'acceptation

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **61 (1973)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-273309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SUITE DES NOUVELLES DE L'ALLIANCE

Prochaines manifestations (selon informations reçues)

SUISSE

(1973)

19 mars : assemblée générale de l'**Association suisse du personnel diététicien,** à Zurich.
21-22 mars : assemblée générale du **Lyceum de Suisse,** à Lugano.
25 mars : assemblée des déléguées de l'**Union suisse des chœurs de femmes et de jeunes filles,** à Muttenz.
31 mars : assemblée générale de la **Communauté de travail « La femme et la démocratie »,** à Olten.
31 mars-1er avril : assemblée des déléguées de l'**Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales,** à Flims-Waldhaus.
28 avril : assemblée des déléguées de l'**Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés,** à Berne.
2 mai : assemblée générale de l'**Association Joséphine Butler,** à La Neuveville.
4-5 mai : Assemblée des déléguées de l'**Alliance de sociétés féminines suisses,** à Zoug.
10 mai : assemblée générale de la **Société coopérative de cautionnement des femmes suisses** (SAFFA), à Coire.
21-22 mai : assemblée générale de l'**Union suisse des amies de la jeune fille,** à Schaffhouse.
22 mai : assemblée générale de l'**Association catholique suisse des services de la jeunesse féminine,** à Olten.
25 mai : assemblée des déléguées de l'**Association suisse des coopératrices Migros,** à Brougg.
26 mai : assemblée des déléguées de l'**Union suisse des groupes féminins du parti radical-démocratique,** à Lausanne.
26-27 mai : assemblée générale de l'**Association suisse pour les droits de la femme,** à Genève.
28-29 mai : assemblée des déléguées de l'**Association suisse des sages-femmes,** à Olten.
18-19 juin : assemblée des déléguées de la **Fédération suisse de la WIZO,** à Bâle.

ETRANGER

25 juin-6 juillet : assemblée triennale du **Conseil international des femmes,** à Vienne.
7-14 novembre : congrès triennal de l'**Alliance internationale des femmes,** à la Nouvelle-Delhi.

Mutations dans les présidences d'associations affiliées

Association suisse des sages-femmes, nouvelle adresse de la présidente : General Guisan-Strasse 31, 5000 Aarau.

Association suisse des auxiliaires des postes, des télégraphes et des téléphones, nouvelle adresse de la présidente : Einschlag 106, 3138 Utendorf.

Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique : M. Alain Bernard, Brunngasse 17, 3011 Berne ; correspondance : Mme E. Rigotti, Grüenaustr. 12, 9630 Wattwil.

Groupes féminins du parti radical-démocratique de la ville de Berne : Mme E. Vogelbacher-Stampa, Sustenweg 5, 3014 Berne.

Union des femmes de Moudon : Mme M. Fivaz-Rollinet, rue St-Bernard, 1510 Moudon.

Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales, club d'Aarau : Mme V. Regenass, Pestalozzistr. 57, 5000 Aarau.

Section du canton du Tessin de l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille : Mme E. Fontana, Via Lucchini 7, 6830 Chiasso.

Sektion Basel des Schweiz. Evangel. Verbandes Frauenhilfe : Mme M. Dubach, Benkenstr. 42, 4054 Bâle.

On nous a priées, à plusieurs reprises, de mieux coordonner nos envois. Nous nous efforcerons de répondre à ce désir mais en considérant des délais souvent trop courts, nous estimons qu'il est dans l'intérêt des associations membres d'être informées sans retard.

Notre adresse : ASF, Winterthurstrasse 60, 8006 Zurich.

PUBLICATIONS

Rappelons encore une fois la nouvelle édition de « Frauenberufe » qui est en vente au prix de Fr. 3.50 auprès de notre secrétariat. L'édition remaniée de « Professions féminines » paraîtra au cours de l'année prochaine.

Une nouvelle brochure de Madame M. Münzer-Meyer, docteur en droit, intitulée « Verbesserte Rechte der Frauen in der AHV » *(Elargissement des droits de la femme en matière d'assurance-vieillesse et survivants) est également en vente à notre secrétariat, au prix de Fr. 2.—*

Nous vous recommandons également une brochure de Clara Nef, ancienne présidente de l'Alliance et membre d'honneur, parue aux Editions de la Croix-Bleue, Berne. Il s'agit ici, sous le titre « Im Fluge unserer Zeiten » d'une autobiographie qui peut être obtenue au bureau du « Sonneblick », 9428 Walzenhausen. Le bénéfice de cette vente sera consacré aux œuvres de ce home.

UNE PROPOSITION POUR L'ORGANISATION DES PTT

Le comité de l'Alliance, réuni le 8 février à Zurich, a décidé de faire paraître le communiqué suivant :

En réponse à une enquête de la conférence consultative des PTT, l'Alliance de sociétés féminines suisses a fait des propositions concrètes en vue de l'organisation future des services des PTT.

En même temps l'ASF a regretté que les femmes figurent encore toujours dans les catégories inférieures et que les PTT ne leur offrent pas de véritables possibilités de promotions professionnelles.

VOTATION DU 4 MARS

L'Alliance de sociétés féminines suisses recommande l'acceptation des artices constitutionnels sur l'enseignement et la recherche. Tout d'abord ces articles attribuent enfin à la formation professionnelle la même importance qu'à la formation scolaire. D'autre part, le fait de donner à la Confédération compétence dans le domaine des bourses constitue un pas important vers l'égalité des chances pour les filles.

Les résultats de l'enquête sur le budget temps-ménage

(Voir « Femmes Suisses », octobre et novembre 1972)

Que faire du temps libéré ?

Rappelons tout d'abord que notre enquête avait pour but de connaître le nombre d'heures que la ménagère romande de la classe moyenne consacrait par semaine à son ménage (cuisine, vaisselle, nettoyage, lessive, repassage, achats, raccommodage et couture).

Nous avons considéré tout d'abord **la ménagère qui n'exerce pas d'activité professionnelle,** si ce n'est celle de diriger son ménage, selon l'article 161, alinéa 3, du Code civil, au chapitre « Effets généraux du mariage : Elle dirige le ménage ». Pour simplifier, nous la désignerons, comme l'appellent les statisticiens, la ménagère non ou inactive.

Notre enquête a montré que le total des heures hebdomadaires qu'elle consacre au ménage varie de 34,75 à 44,25 selon que le ménage comporte deux ou cinq personnes (voir tableau ci-joint).

En Suisse romande, selon notre enquête, 57 % des femmes mariées n'exerce aucune activité professionnelle, 18 % ont une activité de moins de 20 heures par semaine et 25 % travaillent en dehors de leur ménage.

Vu le grand nombre de ménagères qui travaillent moins de 20 heures en dehors de leur ménage, nous avons divisé les ménagères dites actives en deux groupes, celles qui travaillent plus de 20 heures et celles qui travaillent moins de 20 heures. Dans ce dernier groupe le total hebdomadaire varie entre 29,25 et 37,5 et dans le deuxième groupe entre 26 et 34 heures selon la grandeur du ménage (voir tableau). On voit que le temps consacré au ménage diminue, la ménagère — travailleuse va plus vite, gagne du temps sur la couture, le repassage, les nettoyages, très peu sur la cuisine.

NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES PAR SEMAINE AU TRAVAIL MÉNAGER ET AU TRAVAIL A L'EXTÉRIEUR DU FOYER

Nombre de personnes en ménage	Total ménage	Travail professionnel	Total général
Ménage de 2 personnes			
Ménagère non active	34,75	—	34,75
Active — de 20 heures	29,25	11,50	40,75
Active + de 20 heures	26	34,70	60,70
Ménage de 3 personnes			
Ménagère non active	34,75	—	34,75
Active — de 20 heures	34,40	10	44,40
Active + de 20 heures	31	30	61
Ménage de 4 personnes			
Ménagère non active	38	—	38
Active — de 20 heures	34	11	45
Active + de 20 heures	31,25	27	58,25
Ménage de 5 personnes			
Ménagère non active	44,25	—	44,25
Active — de 20 heures	37,50	9,40	46,90
Active + de 20 heures	34	30	64

Des chiffres de ce tableau, ainsi que des résultats plus détaillés de l'enquête, nous avons tiré quelques premières thèses.

● Thèse No 1. **44 heures de travail professionnel plus un ménage et des enfants, c'est trop !** Dès qu'elle le peut, la femme diminue son horaire de travail professionnel. C'est pourquoi les moyennes hebdomadaires de travail sont toujours, dans notre enquête qui touchait principalement la classe moyenne, inférieure à 40 heures. Les femmes célibataires font exception avec une moyenne de 42 heures. (Voir « Femmes Suisses », octobre 1972.)

Mais, dès qu'elle le peut, la ménagère cherche à avoir une activité en dehors de son ménage.

Nous avons été surpris par le nombre de femmes qui indiquaient avec fierté les activités rémunérées ou bénévoles qu'elles exerçaient en dehors de leur foyer.

● Thèse No 2. **La ménagère** sans jardin, dont les enfants ont plus de 12 ans et qui habite un appartement avec chauffage central, eau chaude, parquets vitrifiés, machine à laver le linge privée ou à disposition dans l'immeuble, frigo avec congélateur pour permettre de grouper les achats, des enfants qui font leur lit et rangent leur chambre, **dispose de 15 à 20 heures de temps libéré dans la semaine.**

● Thèse No 3. Environ 36 000 tel est le nombre des femmes mariées inactives n'ayant pas d'enfants ou ayant des enfants de plus de 12 ans pour le canton de Genève.

D'autre part, le nombre des femmes mariées inactives, habitant dans le canton de Genève, et ayant entre 40 et 60 ans est de 21 000. Nous n'avons pas pu obtenir les chiffres pour les autres cantons, il faut attendre pour cela les résultats du recensement fédéral.

Il y a donc un très grand nombre de femmes qui pourraient et sans doute qui désireraient exercer une activité en dehors de celle de direction de ménage, définie par le Code civil. Mais rien ou pas grand'chose ne leur est offert à des heures qui leur conviennent.

● Thèse No 4. **Y aurait-il gaspillage ?** « Le travail de la mère au foyer (n'ayant plus de petits enfants revêt un caractère anti-économique. C'est un énorme gaspillage d'énergie. » Ainsi s'exprime M. Bruntz dans la « Revue internationale du travail », novembre 1962, dans une analyse très poussée sur le travail des femmes à temps partiel. Evelyne Sullerot dans son rapport sur le travail des femmes dans les pays de la CEE, 1972, va encore plus loin. Les travaux ménagers ne sont pas enrichissants par eux-mêmes, ils sont ennuyeux et faciles, ils doivent être faits chaque jour, mais on pourrait les simplifier, écrit-elle en substance dans sa conclusion. « Les Etats ne semblent pas avoir calculé jamais les pertes en argent, en intelligence que représentent ces milliards d'heures annuelles accomplies par les femmes, non plus surtout que la perte en heures de vie, de vie ouverte, de culture, de loisirs, d'épanouissement affectif représenté par le plus gros budget-temps des nations : les soins du ménage. »

Que faisons-nous, les ménagères inactives, pour enrichir nos heures de vie ouverte grâce au temps libéré ?

* * *

Nous n'avons pas la place ici pour citer les nombreux témoignages de ménagères qui nous ont écrit pour nous dire tout ce qu'elles pensaient en bien et en mal du travail et des activités à l'extérieur. Ce problème est très complexe. Nous sommes prêts à communiquer une étude plus fouillée avec le résultat détaillé de l'enquête aux lectrices qui en feraient la demande.

Jacqueline Alexandre.

Enseignement mixte et promotion de la femme

C'est un fait connu : au moment de se marier, beaucoup de jeunes filles abandonnent définitivement leurs études. En Afrique notamment, le mariage, souvent précoce, est considéré comme une des causes qui expliquent l'importance des déperditions parmi les effectifs scolaires féminins.

Le mariage et les études

Cinquante-cinq des pays ayant répondu au questionnaire de l'UNESCO (11 en Europe, 12 en Afrique, 16 en Amérique, 12 en Asie, 4 en Océanie) disent ne pratiquer aucune restriction dans l'enseignement supérieur. Dans d'autres, en revanche, certains problèmes subsistent : aux Etats-Unis, où les établissements d'enseignement supérieur comportent souvent des internats, les autorités universitaires peuvent être amenées, faute des facilités nécessaires, à restreindre le nombre des étudiants mariés ; en Australie, l'inscription des femmes mariées n'est pas autorisée dans certaines écoles normales ; enfin, pour la Belgique, la réponse au questionnaire mentionne l'existence de « restrictions de convention plutôt que réglementaires », les cas étant cependant rarissimes sauf pour les études longues, comme la médecine.

Comme on pouvait le prévoir, le problème devient plus difficile à résoudre au niveau du secondaire. Selon l'enquête de l'UNESCO, dans 37 pays sur 92 les portes des lycées sont pratiquement interdites aux élèves mariés. Or, comme les jeunes filles se marient généralement plus tôt que les garçons, les mesures de restriction — même quand elles ne leur sont pas uniquement destinées — les frappent tout particulièrement et expliquent en partie leur défection.

Ainsi, à Malte, les femmes mariées ne sont pas autorisées à s'inscrire dans les établissements secondaires. Au Mexique, en Bulgarie, en Hongrie, en Yougoslavie et en Pologne, il est d'usage que les élèves qui se marient quittent le lycée pour suivre, s'ils le désirent, des cours du soir de même niveau.

En Malaisie comme en Turquie, leur admission est sujette à diverses restrictions. En République fédérale d'Allemagne, en cas de grossesse, les élèves sont obligées de quitter l'école (on signale cependant que, dans le « Land » de Hambourg, un système spécial permet aux femmes de concilier vie scolaire et vie familiale). De même, en Afghanistan, l'école de l'Association des femmes de Kaboul et le lycée du soir sont réservés aux élèves mariées, qui ne peuvent continuer leurs études dans l'enseignement secondaire.

Celles qui abandonnent...

Mais en dehors des cas de mariage, dans quelle mesure les jeunes filles interrompent-elles leurs études avant de les avoir menées à terme ? Et le taux des abandons est-il très différent chez les garçons ?

Sur 74 pays possédant un système d'éducation partiellement ou entièrement mixte qui ont répondu à cette question, 24 estiment que les déperditions, à tous les degrés, sont à peu près identiques pour les garçons et pour les filles. Grosso modo, il s'agit de pays d'Europe et d'Amérique du Nord notamment, où l'enseignement obligatoire est effectif à pratiquement cent pour cent : les abandons en cours d'études y sont presque nuls (de 1 à 3 %) et, exception faite de deux îles des Caraïbes, il n'existe aucune différence par sexe.

Dans un deuxième groupe, qui correspond aux pays du tiers monde où l'enseignement primaire n'est dispensé qu'à une fraction variable de la population d'âge scolaire, on constate des déperditions importantes, s'échelonnant entre 20 et 70 % ; ici la situation des filles est nettement défavorable. C'est le cas notamment dans 16 pays d'Afrique, 5 pays d'Asie, ainsi qu'aux îles Fidji et aux Nouvelles Hébrides. En revanche, en Ethiopie et en Turquie (du moins pour le second degré) les abandons semblent légèrement plus élevés chez les garçons.

... et pourquoi ?

Comment expliquer l'importance de ces abandons féminins ? Dans beaucoup de pays du tiers monde, le mariage précoce et la grossesse sont cités le plus souvent, et ceci dès l'école primaire. L'aide à apporter à la mère dans les travaux ménagers, la surveillance de nombreux frères et sœurs plus jeunes sont également invoquées. Enfin, dans les campagnes, on met l'accent sur l'éloignement des établissements scolaires : les parents hésitent à se séparer de leurs filles en les plaçant dans un internat.

Dans les pays industrialisés, une séparation s'opère souvent entre filles et garçons à la fin de la scolarité obligatoire, correspondant généralement à la fin du premier cycle du secondaire : les garçons continuent leurs études ; les filles entrent dans le monde du travail. On a vu que, dans ces pays aussi, le mariage est une cause d'abandon.

Les réponses au questionnaire montrent que la distinction ancienne entre professions masculines et féminines s'atténue de plus en plus et que l'enseignement mixte exerce à cet égard une influence extrêmement favorable. Car, ainsi que le souligne le rapport polonais, garçons et filles étant dès leur plus jeune âge élevés ensemble sur un pied d'égalité, la formation professionnelle des filles ne peut apparaître plus tard comme un problème spécifique.

(Informations UNESCO.)